



ÉLECTIONS DU CONSEIL D'ADMINISTRATION 2023-2024

BULLETIN DE MISE EN CANDIDATURE

Tout membre en règle¹, appuyé par trois (3) membres en règle, peut soumettre une candidature pour un poste ou des postes au Conseil. Les candidatures doivent être accompagnées d'une courte biographie.

Candidat

Nom en lettres moulées

Signature

Date

Candidature au poste de : (cochez une ou plusieurs cases)

- Président
- 1^{er} vice-président
- 2^e vice-président planification
- Secrétaire
- Trésorier
- Directeur de la région métropolitaine de Montréal (2)
- Directeur de la région de l'Estrie
- Directeur de la région de la Montérégie
- Directeur de la région de la Mauricie/Bois-Francs
- Directeur de la région de l'Est du Québec
- Directeur de la région du Nord du Québec

Signature de trois (3) membres appuyant la candidature :

1.

Nom en lettres moulées

Signature

Date

2.

Nom en lettres moulées

Signature

Date

3.

Nom en lettres moulées

Signature

Date

Retourner au plus tard le 27 mai 2023 à :apcas@apcas.qc.ca et
jany.mckinnon@environnement.gouv.qc.ca

Note : Une confirmation de la réception du formulaire sera transmise sur demande.

¹ Membres ayant payé leur adhésion à l'APCAS ou à l'A&WMA, section Québec (www.awma.org)



Association pour la prévention de la contamination de l'air et du sol

Montréal, le 12 mai 2023

Cher membre,

L'article 6 de la Constitution et des Règlements de l'APCAS prévoit la tenue d'élections pour les postes au Conseil d'administration. Les postes à combler afin de former le Conseil 2023-2024 sont les suivants :

– **Comité exécutif :**

- président;
- vice-président;
- vice-président planification;
- secrétaire;
- trésorier.

– **Directeurs :**

- directeur de la région métropolitaine de Montréal (2 postes);
- directeur de la région de l'Estrie;
- directeur de la région de la Montérégie;
- directeur de la région de la Mauricie/Bois-Francs;
- directeur de la région de l'Est du Québec;
- directeur de la région du Nord du Québec.

La procédure pour l'élection du Conseil 2023-2024 est la suivante :

1. **Retourner au plus tard le 27 mai 2023** votre bulletin de candidature accompagné d'une courte biographie. Tout membre en règle, appuyé par trois membres en règle, peut soumettre une candidature pour un ou des postes du Conseil.
2. S'il y a plus d'un candidat à un poste, un bulletin de vote accompagné de la liste des candidats et leur biographie sera envoyé par courriel à tous les membres au plus tard le 28 mai 2023. **La date limite de retour des bulletins de vote à apcas@apcas.qc.ca sera le 29 mai 2023, 11 h du matin.**
3. Si une seule candidature est soumise à un poste, le candidat proposé sera immédiatement déclaré élu par acclamation.
4. Les résultats du scrutin seront dévoilés lors de l'assemblée générale annuelle **lundi 29 mai 2023 de 12h à 12h30 par visioconférence**. Le nouveau Conseil entrera en fonction à ce moment;
5. Inscription et information sur www.apcas.qc.ca

Dates à retenir :

1. Envoi des candidatures jusqu'au 27 mai 2023;
2. Élections si plusieurs candidatures à un poste :
 - Envoi aux membres des candidats au plus tard le 28 mai 2023;
 - Votes à apcas@apcas.qc.ca du 28 au 29 mai 2023;
3. Résultats du scrutin : le 29 mai 2023 lors de l'assemblée générale.